LEGENDE:

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT
- surface du lot / de l'îlot [ares]
- surface d'emprise au sol [m²] — min. / max.
- surface constructible brute [m²] — min. / max.
- surface du scellement du sol [m²] — max.
- type et nombre de logements — min. / max.
- type de toiture — min. / max. — nombre de niveaux
- type, disposition et nombre des constructions — hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG

PAP	délimitation du PAP
-·-·-	délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

– – – – – – – – –	terrain existant
– – – – – – – – –	terrain remodelé

Nombre de niveaux

I, II, III, ...	nombre de niveaux pleins
+1,2,...R	nombre d'étages en retrait
+1,2,...C	nombre de niveaux sous combles
+1,2,...S	nombre de niveaux en sous-sol

Indications supplémentaires

+1,2,...E	nombre de niveaux partiellement enterrés

Hauteur de constructions

hc-x	hauteur à la corniche de x mètres
ha-x	hauteur à l'acrotère de x mètres
hf-x	hauteur au faîte de x mètres

Indications supplémentaires

hr-x	hauteur à étage en retrait de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

oc	constructions en ordre contigu
onc	constructions en ordre non contigu
x-mi	x maisons isolées
x-mj	x maisons jumelées
x-mb	x maisons en bande

Types et nombres de logements

x-u	x logements de type unifamilial
x-b	x logements de type bifamilial
x-c	x logements de type collectif

Indications supplémentaires

x-ga	x unités de garage
x-cp	x unités de carport

Formes de toiture

tp	toiture plate
tx (y% -z%)	toiture à x versants, degré d'inclinaison
←→	orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plans / coupes)

	alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
	limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
	alignement obligatoire pour dépendances
	limites de surfaces constructibles pour dépendances
	limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
	limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

	lot projeté
	terrains cédés au domaine public communal
	îlot projeté

Degré de mixité des fonctions

min x%	pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
x% | y%	pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
x%	pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

EVp	espace vert privé
EVP	espace vert public
ADJ	aire de jeux ouverte au public
	espace extérieur pouvant être scellé
	voie de circulation motorisée
	espace pouvant être dédié au stationnement
	chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
	voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Indications supplémentaires

	toiture principale végétalisée
	toiture du sous-sol végétalisée

Plantations et murets

	arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
	haie projetée / haie à conserver
	muret projeté / muret à conserver

Servitudes

	servitude de type urbanistique
	servitude écologique: élément naturel protégé par l'art. 17 de la loi concernant la protection de la nature et des ressources naturelles et avec obligation de compensation
	servitude de passage
	élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

	rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
	canalisation pour eaux pluviales
	canalisation pour eaux usées
	fossé ouvert pour eaux pluviales

Indications supplémentaires

	caniveau eaux pluviales

Partie graphique Ech.1:500

DEGRE D'UTILISATION DU SOL:

LOT 01	3,07 a
- 121 m² - 255 m²	
177 m² 1-mb - 1-u	
tp ha 10,0 - E+II	

LOT 02	2,19 a
- 121 m² - 255 m²	
165 m² 1-mb - 1-u	
tp ha 10,0 - E+II	

LOT 03	2,19 a
- 121 m² - 255 m²	
165 m² 1-mb - 1-u	
tp ha 10,4 - E+II	

LOT 04	2,19 a
- 121 m² - 255 m²	
165 m² 1-mb - 1-u	
tp ha 10,4 - E+II	

LOT 05	2,19 a
- 121 m² - 255 m²	
165 m² 1-mb - 1-u	
tp ha 10,4 - E+II	

LOT 06	17,93 a
- 1105 m² - 2600 m²	
1250 m² 1-onc - 23-c	
tp ★ - S+E+I+R	

LOT 06a	0,18 a
- - - -	
9 m² 1-empl P - -	
- - - -	

LOT 06b	0,17 a
- - - -	
9 m² 1-empl P - -	
- - - -	

LOT 06c	0,18 a
- - - -	
9 m² 1-empl P - -	
- - - -	

LOT 06d	0,18 a
- - - -	
9 m² 1-empl P - -	
- - - -	

LOT 06e	0,17 a
- - - -	
9 m² 1-empl P - -	
- - - -	

LOT 07	2,23 a
- 121 m² - 245 m²	
165 m² 1-mb - 1-u	
tp hr 7,0 ha 4,0 - E+I+R	

LOT 07a	0,23 a
- - - -	
20 m² 1-cp - -	
tp ha 3,5 - I	

LOT 08	1,96 a
- 121 m² - 245 m²	
165 m² 1-mb - 1-u	
tp hr 7,0 ha 4,0 - E+I+R	

LOT 08a	0,23 a
- - - -	
20 m² 1-cp - -	
tp ha 3,5 - I	

LOT 09	1,96 a
- 121 m² - 245 m²	
165 m² 1-mb - 1-u	
tp hr 7,0 ha 4,0 - E+I+R	

LOT 09a	0,23 a
- - - -	
20 m² 1-cp - -	
tp ha 3,5 - I	

LOT 10	1,96 a
- 121 m² - 245 m²	
165 m² 1-mb - 1-u	
tp hr 7,0 ha 4,0 - E+I+R	

LOT 10a	0,23 a
- - - -	
20 m² 1-cp - -	
tp ha 3,5 - I	

LOT 11	1,96 a
- 121 m² - 245 m²	
165 m² 1-mb - 1-u	
tp hr 7,0 ha 4,0 - E+I+R	

LOT 11a	0,23 a
- - - -	
20 m² 1-cp - -	
tp ha 3,5 - I	

LOT 12	2,22 a
- 121 m² - 245 m²	
165 m² 1-mb - 1-u	
tp hr 7,0 ha 4,0 - E+I+R	

LOT 12a	0,23 a
- - - -	
20 m² 1-cp - -	
tp ha 3,5 - I	

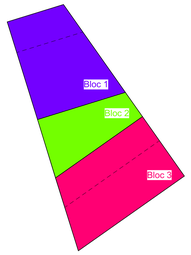

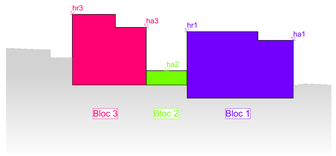

* LOT 06	
Bloc 1	hr1 13,40 ha1 10,40
Bloc 2	ha2 -0,90
Bloc 3	hr3 8,20 ha3 5,20

★ Indication complémentaire
Résidence/Lot 06

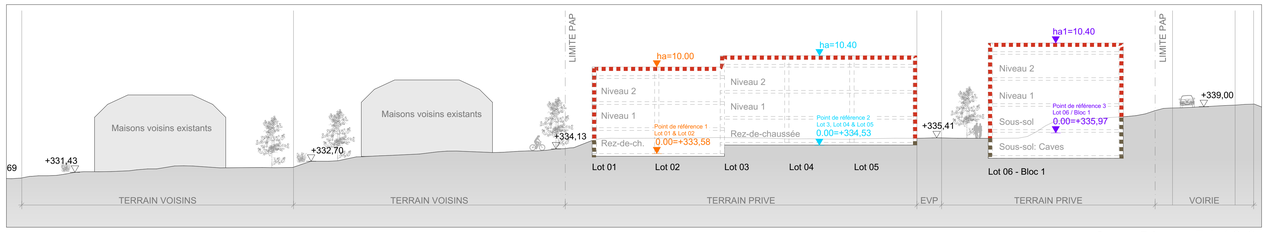

Coupe B1 Ech.1:250

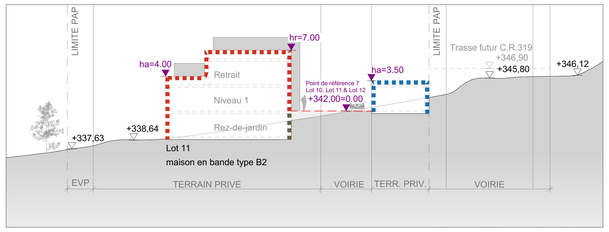

Coupe B4 Ech.1:250

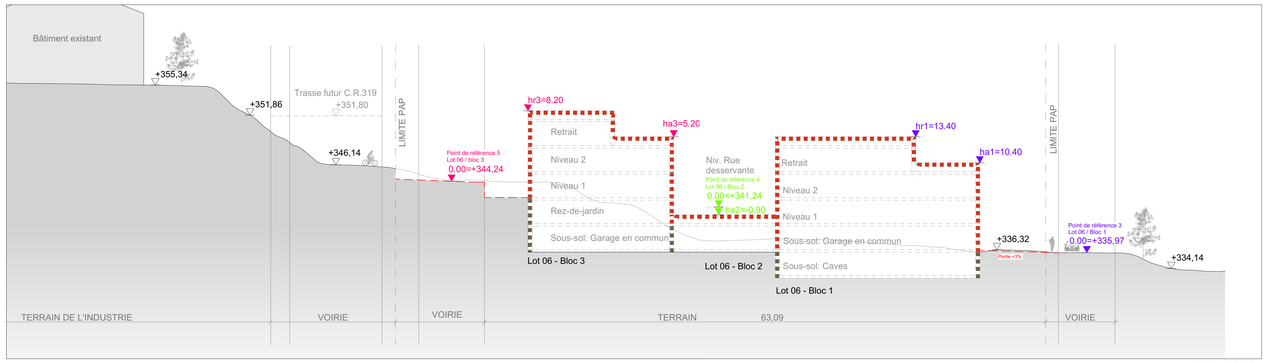

Coupe B2 Ech.1:250

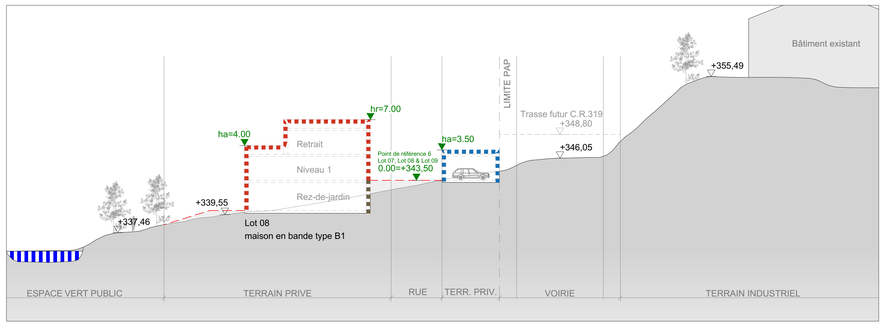

Coupe B3 Ech.1:250

Fonds de plan:
- Mesurage N°: 1810 par GEOCAD du 05.10.2018
- coordonnées XYZ delivrés par LUXCAD du 23.10.2020

Selon l'article 6 du règlement grand-ducal du 28 juillet 2011 concernant le contenu du PAP "quartier existant" et du PAP "nouveau quartier", le fonds de plan se compose d'un plan de délimitation du périmètre de la zone d'aménagement dressé par un géomètre officiel conformément à l'article 9 de la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création et réglementation des professions de géomètre et de géomètre officiel.
Le plan est conforme aux directives officielles et est intégré aux archives cadastrales.

En raison du fait que le nouveau plan du C.R. 319 ("route serpentine") n'est pas encore complètement achevé par l'Administration des Ponts et Chaussée, le morcellement de la parcelle 937/4857 n'aura lieu que lorsque le plan routier définitif sera disponible. Par conséquent, le périmètre du PAP n'a pas encore été définitivement établi.

Remarques importantes:

CE PLAN N'EST VALABLE QU'ENSEMBLE AVEC LA PARTIE ECRITE CORRESPONDANTE.
Ce plan ne peut être copié partiellement et n'est valable que dans son intégralité.
Pour les endroits sans mesures concernant les recuts, respectivement les profondeurs, seules les distances mesurées font foi.
Les divergences entre les différents fonds de plan sont d'ordre cartographique.
Toutes les contenances des lots sont fournies à titre indicatif. Leur calcul exact ne peut être fait qu'après le mesurage cadastral.

Indice	Date	Modification(s)	Dessiné

Maître(s) de l'Ouvrage

Administration Communale de Wiltz

8-10, Grand-Rue _ L-9530 Wiltz

Objet

AC WILTZ_Wiltz_PAP Haargarten
PAP Haargarten Phase 1

Lieu-dit "Haargarten", rue Michel/Rue de l'Industrie, Wiltz

Document

Partie graphique

Implantation
Coupes

Plan n°	Indice	Echelle	Date	Dessiné	Contrôlé
C-118-0505		1/500, 1/250	01/09/2021	SGr/CLe/JKa	MPr

JONAS ARCHITECTES ASSOCIÉS
32, Rue Prince Henri
L-9047 Ettelbruck
T +352 81 82 40 - 1
E info@jonas.lu
jonasarchitectes.lu

BWarchi_TA.033 - BWarchi Stand 02.MEDICAD.DAO.R8.CS_WIltz_PAP Haargarten_C-118-0505-R8-CS_WIltz_PAP Haargarten_C-118-